

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0036378

ND 27934

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3216 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAYAB Abdelmajid

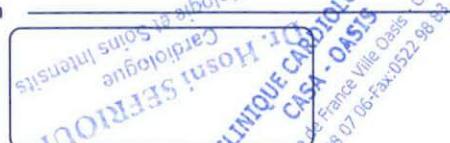
Date de naissance : 14-2-53

Adresse : Derb Fouhana Rue S N° 104 - Casa

Tél. : 06707147429 Total des frais engagés : 1390,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/01/2011

Nom et prénom du malade : TAYAB Abdelmajid S Age : 58

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie Cuerte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/20	K16	250	250	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE BOUDALDO Mme BOUDALDO Tél 0522 24 61 19 Fax 0522 24 19 28	22/11/2020	1540,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXÉCUTION
				FIN D'EXÉCUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CLINIQUE DU COEUR



CASA - OASIS

مصحة القلب الدار البيضاء الوازيس

CLINIQUE DU COEUR CASA - OASIS

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle

Coro-Scanner / VCT 64 barettes

MRA7AB A bdelmouj S

27-1-20

Detensello

72,00 x 3 'hep ~

ASKARDIL 75 mg

22,40 x 3 Hylicor 16

176,20 x 3 10g

Cefix 10

243,00 x 3 10g

1540.80

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE
CASA - OASIS
20, Rue de France Ville Oasis - Casa
Tél: 0522 98 07 06 - Fax: 0522 98 83 25

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair bous al aouam roches
noures casablanca
HYTACAND
16 mg/12,5 mg Cpr
Bte de 30
29 DMP 21/NRC P.P.V : 176,20 DH
6 118001 020898

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair bous al aouam roches
noures casablanca
HYTACAND
16 mg/12,5 mg Cpr
Bte de 30
29 DMP 21/NRC P.P.V : 176,20 DH
6 118001 020898

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables
6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair bous al aouam roches
noures casablanca
HYTACAND
16 mg/12,5 mg Cpr
Bte de 30
29 DMP 21/NRC P.P.V : 176,20 DH
6 118001 020898

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables
6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Q1 Zenata Ain sebza Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH
6 118001 183111

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Q1 Zenata Ain sebza Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH
6 118001 183111

Cardiologie et soins intensifs
Dr. Ilyas SEFRIOU

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Q1 Zenata Ain sebza Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 243,00 DH
6 118001 183111

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés
PPV 22DH40
EXP 11/2021
LOT 90039 1

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés
PPV 22DH40
EXP 11/2021
LOT 90039 1

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés
PPV 22DH40
EXP 11/2021
LOT 90039 1

05 22 98 83 25 - 05 22 99 49 72 / 05 22 98 07 06 / 05 22 98 75 75 - الهاتف : 20000 - العنوان : 20000
20, Rue France Ville - Oasis - CASABLANCA 20000 - Tél. : 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25

GSM : 06 72 29 45 14 / 06 72 29 47 13 / 06 72 29 48 72 - E-mail : clinique_cardiologique@hotmail.com

Patente : 34788311 - N° Cpte : 021 780 0000196030024476 14 Crédit du Maroc France Ville - Casablanca